

## Frais de déplacement (personnel du ministère de la Justice et du cabinet du ministre)

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)  
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

---

Exercice financier : 2020-2021  
Trimestre : avril à juin

Personnel concerné	Total des frais de déplacement <sup>(1)</sup>
Personnel du cabinet du ministre	44 015,80 \$
Personnel du ministère de la Justice	20 472,31 \$

(1) Le montant présenté pour les frais de déplacement du personnel du cabinet du ministre inclut des dépenses évaluées à 11 866,11 \$ pour le présent trimestre qui seront transférées au ministère du Conseil exécutif au cours de l'année financière 2020-2021.

### Informations complémentaires

Les données du personnel du ministère de la Justice incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature. Données comptabilisées au 30 juin 2020.